



Balcon, fumeUr ou pas ?

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 1er février 2007

Dans ma société (-de 10 personnes) il existe un balcon accessible à tous. Ce balcon est bien entendu ouvert et donne sur la rue passante. Peut-on ou pas fumer sur le balcon ? Merci de votre réponse.

Réponse :

- Le décret ne l'interdit pas, mais votre employeur est en droit d'étendre l'interdiction à tout lieu qui dépend de son autorité, couvert ou pas.